

<p>Rapport 1-6 Avis sur Coopération transfrontalière France-Suisse</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Finances - Europe Rapporteuse : Claude Darciaux</p>	<p>Séance plénière Mardi 21 juin 2016</p>

Situé de part et d'autre du Massif du Jura, l'espace de coopération franco-suisse de l'Arc jurassien court le long d'une frontière longue de 230 km qui touche les départements du Doubs, du Jura, et du Territoire de Belfort (950 000 habitants), ainsi que les quatre cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura (1,1 million d'habitants).

Une nouvelle stratégie a récemment été élaborée pour développer la coopération franco-suisse de l'Arc jurassien, compte tenu notamment de la densification des flux économiques et démographiques, ainsi que l'élargissement côté français du périmètre régional à la Bourgogne Franche-Comté. La Conférence Transjurassienne (CTJ) permet de donner un cadre pérenne aux échanges et aux coopérations transfrontalières de l'Arc jurassien. En complément à la CTJ, l'instance « arcjurassien.fr » a été créée afin de renforcer la gouvernance transfrontalière par la concertation entre collectivités françaises sur les coopérations et les stratégies communes à mener avec la Suisse.

Le CESER prend acte du rapport de l'Exécutif, qui se veut avant tout un rapport d'information destiné à la nouvelle assemblée. Comme le précise l'Exécutif, le voisinage de la Suisse est en effet un atout de taille pour la Bourgogne Franche-Comté. Il représente une formidable opportunité pour le développement régional et pour favoriser la complémentarité des compétences et des savoir-faire.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.